

La confiance peut sauver l'avenir



Depuis plus de 150 ans, **Apprentis d'Auteuil**, fondation catholique reconnue d'utilité publique, agit pour permettre à des jeunes confrontés à des difficultés **de devenir des hommes et des femmes debout.**



RAPPORT FINANCIER 2020

Sommaire

Lettre de la trésorière	3
Bilan	4
Compte de résultat	5
Annexe des comptes annuels	7
A . Objet social de la Fondation Apprentis d'Auteuil	8
B. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	8
C. Description des moyens mis en œuvre	9
D. Faits caractéristiques, principes comptables, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes	10
E . Notes relatives aux postes de bilan	12
F . Notes relatives au compte de résultat	18
G. Autres informations	20
H. Fondations abritées	21
I. Engagements hors bilan	22
J. Compte de résultat par origine et destination	23
K. Compte d'emploi annuel des ressources	26
Rapport général du commissaire au compte	31



LETTRE DE LA TRÉSORIÈRE

Face à la crise de la Covid-19, la fondation s'est mobilisée dès le premier jour du confinement pour poursuivre l'accueil des jeunes en protection de l'enfance, l'activité des foyers de jeunes travailleurs et des résidences sociales, maintenir le lien pédagogique et éducatif à distance (en établissements scolaires, dispositifs d'insertion, maisons des familles...) et adapter l'ensemble des prestations et dispositifs. L'activité a donc continué de se développer en 2020 (+ 6 % de produits), notamment en protection de l'enfance et dans les dispositifs favorisant l'insertion des jeunes. Malgré une baisse de 12 M€ des legs et assurances vie liée à la période de confinement, le résultat d'exploitation de la fondation ressort à 9,9 M€ (+ 5,7 M€ vs 2019) grâce au maintien des financements des tiers financeurs, au soutien des donateurs et à la bonne maîtrise des coûts d'exploitation.

Les évolutions suivantes sont à noter :

- les contributions versées par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ont augmenté de 12 M€ (+ 6 %), traduisant une forte hausse du nombre de journées de jeunes accueillis (+ 11 %) ;
- la fondation a poursuivi la mise en œuvre du projet « 100 % inclusion » lancé par le Gouvernement dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Grâce au financement obtenu, plus de 50 dispositifs seront mis en œuvre et 5000 jeunes accompagnés en 3 ans (2019 à 2021), pour un budget global de 26 M€ dont 10,5 M€ financés par le PIC ;
- la fondation a également développé le projet « Propulse Prépa apprentissage » qui vise à accompagner vers l'apprentissage 2150 jeunes sur une durée de 24 mois pour un financement PIC de 7,5 M€ ;
- dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, le Centre de formation d'apprentis (CFA) créé par la fondation a accueilli en 2020 ses premiers apprentis sur une année complète ;
- Le total de la collecte en 2020 est de 110 M€, en baisse de 10 M€ par rapport à 2019 du fait de l'impact des périodes de confinement sur l'encaissement des legs (en baisse de 12 M€ entre 2019 et 2020). Les dons et contributions financières ont progressé de 1 M€ pour atteindre 38 M€, signe de la fidélité de nos donateurs. Le montant des fonds reportés qui correspond aux legs et donations acceptés et non encore encaissés (désormais comptabilisés au bilan) ressort à 183 M€ en progression de 19 M€ par rapport à l'année dernière.

L'amélioration de la trésorerie et de la capacité de financement de la fondation en 2020 permettent de contribuer au financement des investissements (31 M€), principalement consacrés à la rénovation des bâtiments d'accueil des jeunes, à la construction d'un collège et à des travaux de mise aux normes.

L'intégralité des comptes de la fondation est présenté dans le rapport financier annuel disponible sur le site internet de la fondation.

Ils tiennent compte des nouveaux règlements comptables en vigueur à partir de cet exercice et incluent notamment une nouvelle présentation du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi des ressources (CER). Ceux-ci montrent que 90 % des dépenses de la fondation sont destinées aux missions sociales et font apparaître un taux de 79 % d'emploi des ressources issues de la générosité du public pour l'ensemble de ses missions sociales et éducatives.

La Fondation Apprentis d'Auteuil remercie les donateurs, les testateurs, les entreprises partenaires ainsi que les financeurs publics de la confiance et du soutien apportés à nos actions, qui ont permis d'aider et d'accompagner près de 30 000 jeunes et 6 000 familles.

Elisabeth PAULY, trésorière

BILAN

BILAN ACTIF (M€)	EXERCICE 2020			EXERCICE 2019
	BRUT	À DÉDUIRE	NET	
ACTIF IMMOBILISÉ (TOTAL I)				
Immobilisations incorporelles	17,0	13,3	3,6	3,0
Frais d'établissement	0,8	0,7	0,1	
Frais de recherche et de développement	0,2	0,1		
Donations temporaires d'usufruit	1,9	1,3	0,5	
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	14,0	11,2	2,8	
Immobilisations incorporelles				2,5
Immobilisations incorporelles en cours	0,2		0,2	0,5
Immobilisations corporelles	714,4	435,7	278,7	278,1
Terrains	40,9	7,7	33,2	34,1
Constructions	562,6	346,3	216,4	210,3
Installations techniques, matériel et outillage industriels	100,8	81,7	19,1	5,2
Autres immobilisations corporelles				13,5
Immobilisations en cours	10,1		10,1	15,0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	137,2	6,3	130,9	
Immobilisations financières	89,0	7,0	82,0	82,4
Participations et créances rattachées	21,4	4,3	17,1	
Autres titres immobilisés	61,2	1,8	59,3	
Prêts	5,1	0,8	4,3	0,9
Titres de participations				17,3
Autres immobilisations financières	1,2		1,2	64,2
TOTAL I	957,5	462,3	495,2	363,5
ACTIF CIRCULANT (TOTAL II)				
Stocks en cours	0,2		0,2	0,1
Avances et acomptes versés sur commandes				1,3
Créances	141,8	8,9	132,8	62,2
Créances clients, usagers et comptes rattachés	47,7	6,3	41,3	39,2
Créances reçues par legs et donations	68,4	0,7	67,7	
Autres créances	25,7	1,9	23,8	23,0
Valeurs mobilières de placement	3,0		3,0	3,4
Disponibilités	81,6		81,6	58,4
Charges constatées d'avance	1,0		1,0	0,9
TOTAL II	227,6	8,9	218,6	126,3
BILAN ACTIF (I + II)	1 185,0	471,3	713,8	489,8

Engagements reçus

Les legs acceptés par le conseil d'administration s'élevaient à 164,5 M€ au 31 décembre 2019. En application du règlement n° 2018-06, ils ont été intégrés dans le bilan au 1^{er} janvier 2020

Les comptes annuels de cet exercice ont été établis en conformité avec les règlements n° 2014-03, 2018-06 et 2019-04, leur présentation détaillée est incluse dans notre rapport financier.

BILAN PASSIF (M€)	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
FONDS PROPRES (TOTAL I)		
Fonds propres sans droits de reprise	70,6	126,2
Fonds propres statutaires	57,5	
Fonds propres complémentaires	13,1	
Fonds associatifs sans droit de reprise		126,2
Fonds propres avec droits de reprise	0,8	22,7
Fonds propres complémentaires	0,8	
Fonds associatifs avec droit de reprise		22,7
Réserves	52,2	40,1
Réserves statutaires ou contractuelles	16,0	
Réserves pour projet de l'entité	20,9	
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	20,9	
Réserves		40,1
Autres réserves	15,4	
Report à nouveau	137,0	66,3
dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	5,0	
Excédent ou déficit de l'exercice	10,8	13,2
dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	0,5	2,3
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	271,4	268,5
Fonds propres consommables	1,9	
Subventions d'investissement	33,4	33,5
Provisions règlementées	1,0	1,0
dont provisions règlementées des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1,0	
TOTAL I	307,6	302,9
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (TOTAL II)		
Fonds reportés lié aux legs et donations	183,4	
Fonds dédiés	14,0	11,1
TOTAL II	197,4	11,1
PROVISIONS (TOTAL III)		
Provisions pour risques	10,4	11,8
Provisions pour charges	24,2	24,2
TOTAL III	34,5	35,9
DETTES (TOTAL IV)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	2,0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78,9	71,0
Emprunts et dettes financières divers	1,6	1,3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21,1	17,3
Dettes des legs ou donations	15,9	
Dettes fiscales et sociales	29,1	29,0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4,7	3,8
Autres dettes	10,6	5,7
Produits constatés d'avance	10,4	9,4
TOTAL IV	174,2	139,8
BILAN PASSIF (I + II + III + IV)	713,8	489,8

COMPTE DE RÉSULTAT

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		
Cotisations		
Ventes de biens et services	28,8	13,1
Ventes de biens	1,0	
Dont vente de dons en nature	0,8	
Ventes de marchandises		0,3
Produits accessoires		12,8
Production immobilisée		
Ventes de prestations de services	27,8	
Produits de tiers financeurs	351,1	364,6
Concours publics et subventions d'exploitation	239,5	31,9
Prestations aide sociale à l'enfance		196,8
Prestations aux usagers		15,3
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	1,2	
Ressources liées à la générosité du public :	105,7	
Dons manuels	33,5	
Libéralités reçues : dons		37,1
Mécénats	1,1	
Legs, donations et assurances-vie	71,1	83,5
Contributions financières	4,7	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	18,7	8,6
Utilisation des fonds dédiés	6,7	
Autres produits	5,4	6,5
TOTAL I	410,7	392,8
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		
Achats de marchandises	0,2	0,2
Variation de stock	-0,1	
Achats stockés d'approvisionnements et matières premières		1,6
Variation des stocks d'approvisionnements et matières premières		
Autres achats et charges externes	103,2	101,1
Aides financières	12,9	
Subventions humanitaires et autres subventions accordées		8,4
Impôts, taxes et versements assimilés	20,5	20,4
Salaires et traitements	152,5	148,0
Charges sociales	64,4	60,7
Dotations aux amortissements et dépréciations	32,0	
Dotation aux amortissements et dépréciations sur immobilisations		26,2
Provisions pour dépréciation sur actif circulant		3,9
Dotations aux provisions	4,2	10,1
Reports en fonds dédiés	7,5	
Autres charges	3,6	5,5
TOTAL II	400,8	386,2
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	9,9	6,6
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,8	
Autres intérêts et produits assimilés	0,3	1,6
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,7	5,7
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,3	0,9
TOTAL III	2,1	8,2

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)		
Dotations financières aux amortissements et provisions	0,8	1,7
Intérêts et charges assimilées	1,3	1,4
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,4	2,0
TOTAL IV	2,5	5,1
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	-0,4	3,1
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	9,6	9,7
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,8	0,8
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16,4	9,5
Reprises sur provisions transfert de charges	0,3	0,1
TOTAL V	17,5	10,3
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
Charges exceptionnelles sur les opérations de gestion	1,7	1,6
Charges exceptionnelles sur les opérations en capital	14,7	2,9
Dotations exceptionnelles sur les amortissements et provisions		
TOTAL VI	16,4	4,5
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1,1	5,9
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VII)		8,0
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		5,7
Impôts sur les bénéfices (IX)	-0,2	0,1
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)	430,3	417,0
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + IX)	419,5	403,8
EXCÉDENT OU DÉFICIT	10,8	13,2
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	0,5	2,3
Dont excédent ou déficit des activités sous gestion propre	10,3	10,9
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0,9	
Prestations en nature	291	28,4
Bénévolat	1,0	1,2
TOTAL	31,0	29,6
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0,9	
Prestation en nature	291	28,4
Personnel bénévole	1,0	1,2
TOTAL	31,0	29,6



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

A OBJET SOCIAL DE LA FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL



La fondation anciennement dénommée « Les Orphelins Apprentis d'Auteuil », puis « Fondation d'Auteuil », fondée en 1866 par l'abbé Roussel et reconnue d'utilité publique par décret du 19 juin 1929, prend le nom de Fondation Apprentis d'Auteuil. Institution d'inspiration catholique, elle est placée sous la responsabilité pastorale de l'archevêque de Paris. **Usuellement, elle peut prendre le nom d'Apprentis d'Auteuil.**

Elle a pour but :

- d'accueillir, sans considération d'origine, de religion ni de ressources, à la demande notamment des familles ou de leurs représentants légaux, des services sociaux, ou de l'institution

judiciaire, des jeunes (enfants, adolescents ou jeunes adultes), garçons ou filles rencontrant des difficultés, et notamment en rupture familiale, sociale, scolaire ou en processus d'exclusion, victimes de maltraitance ou de carences affectives, orphelins, abandonnés ou issus de familles en détresse ;

- de leur donner une formation spirituelle, morale et physique, et d'assurer leur éducation pour les préparer à une insertion sociale et professionnelle et de travailler la qualité des liens familiaux ;
- de les aider et soutenir dans la vie en s'efforçant de maintenir, avec eux et entre eux, des liens de confiance amitié ;
- d'accompagner les familles fragilisées, en particulier dans l'exercice de leur fonction parentale.

B NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

Les missions sociales réalisées par la Fondation Apprentis d'Auteuil sont les suivantes :

- soutien aux familles – petite enfance avec comme objectif d'accompagner les familles dans leur rôle éducatif ;
- lutte contre le décrochage scolaire permettant de former les enfants de 6 à 16 ans en prenant en compte les difficultés d'apprentissage de chacun ;
- insertion/formation 16-25 ans afin de favoriser l'insertion des 16-25 ans, de la formation jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle ;

- protection de l'enfance pour accueillir les enfants confiés par les conseils départementaux ou les juges dans le cadre de mesure de protection ;
- anciens avec pour objectif de les accompagner et les suivre.

Elles sont mises en œuvre sur l'ensemble de territoire métropolitain ainsi que sur certains territoires d'outre-mer et à l'étranger grâce à des partenariats avec des associations ou entités juridiques dont l'objet social est proche de celui de la fondation.

C DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE



Les moyens d'action de la fondation sont notamment les suivants :

- des équipes éducatives et pédagogiques au service d'une approche globale visant à assurer un parcours personnalisé à chaque jeune accueilli ;
- des établissements, des services ou des dispositifs d'accueil, d'hébergement, de formation (par voie initiale scolaire ou par apprentissage au sens de l'article L. 6211-2 du Code de travail, en alternance, formation continue, etc.), de remobilisation ou d'insertion, de toute nature, pour les jeunes qui lui sont confiés, ou pour les familles accompagnées ;
- des mesures d'assistance adaptées à la prise en charge des jeunes qu'elle accueille dans ses établissements, services ou dispositifs ou qu'elle confie à des familles d'accueil ;
- des actions de soutien à la parentalité.

Ainsi que :

- la générosité du public correspondant à la réception de versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés au 1 b) de l'article 200 et au 1 a) de l'article 238 bis du Code général des impôts qui s'assignent un but analogue au sien ;
- l'ouverture de comptes individualisés pour les fondations sous égide ou fondations abritées, afin de recevoir, en vue de la réalisation d'œuvres d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation de biens, droits ou ressources, conformément aux dispositions des articles 5 et/ou 20 de la loi du 23 juillet 1987 et dans les conditions prévues par les présents statuts ;

- l'apport de concours financiers sous toutes ses formes autorisées à des personnes morales qui concourent à un but cohérent avec celui de la fondation ;
- des conventions de partenariat notamment avec des entités publiques ou privées œuvrant, en France ou à l'étranger, dans son domaine d'activité ou en cohérence ou complémentarité avec lui, ou auxquelles la fondation apporte son soutien ;
- la mise en place ou la participation à des projets de coopérations, regroupements, opérations de mutualisation, ou la conclusion de partenariats ou d'alliances avec des partenaires ayant le même but, ou un but complémentaire ;
- la création ou la prise de participation à toute personne morale dont les activités contribuent à la réalisation de son but ;
- des dispositifs promouvant l'accompagnement des jeunes et des familles, entrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire ;
- des publications et des magazines de liaison ou tout autre moyen de communication entre la fondation, ses bienfaiteurs, ses partenaires, les jeunes, les familles, etc. ;
- des manifestations artistiques, culturelles, charitables ou autres, valorisant notamment le fruit des efforts des jeunes ou le résultat de leurs travaux ;
- toute autre action de communication et de plaidoyer.

Et enfin :

- tout moyen d'action ayant pour objet de réaliser, directement ou indirectement, le but qu'elle s'est fixé en faveur des jeunes rencontrant des difficultés et des familles en France ou à l'étranger.

D

FAITS CARACTÉRISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODE D'ÉVALUATION, COMPARABILITÉ DES COMPTES



D.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La Fondation Apprentis d'Auteuil a mis en application pour la première fois durant cet exercice les règlements n° 2018-06 et 2019-04.

La Fondation Apprentis d'Auteuil a signé avec la Caisse des dépôts et consignations le 6 avril 2020 la convention Plan d'investissement dans les compétences (« PIC ») Pro'Pulse Prépa Apprentissage avec un objectif sur deux ans d'accompagner 2150 jeunes dans un parcours de réussite et 1134 apprentis en contrat.

Le PIC se traduit pour la Fondation Apprentis d'Auteuil par une subvention de 7,5 M€ répartie sur les deux ans du plan. Les comptes des fondations abritées sont intégrés dans ceux de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

Au 31 décembre 2020, la Fondation Apprentis d'Auteuil abritait 24 fondations sous égide dont deux créées durant l'exercice :

- Fondation La Voie de Kléophas
- Fondation Regards 360

La fondation a réussi à maintenir la plupart de ses activités et de ses financements malgré la crise de la Covid-19.

D.2 MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du Plan comptable général.

La fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que son adaptation aux associations et fondations conformément au règlement n° 2018-06 modifié par le règlement n° 2020-08 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations et son adaptation apportée par le règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception des changements de présentation rendus nécessaires par l'application du nouveau règlement comptable ANC 2018-06 applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthodes comptables (cf. point D.3).

D.3 COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les comptes 2020 de la Fondation Apprentis d'Auteuil sont présentés sous le format recommandé par les derniers règlements applicables ce qui a induit des évolutions de format de présentation. La présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2019 n'a pas été modifiée.

Nous vous indiquons ci-dessous les postes du bilan impactés par le changement de réglementation comptable :

- les modèles de tableaux d'actif et de passif ont évolué ;
- les donations temporaires d'usufruit sont désormais comptabilisées à l'actif du bilan sur une ligne particulière des « Immobilisations incorporelles » ;
- les actifs immobiliers donnés ou légués et destinés à être vendus sont désormais classés à l'actif du bilan sur une ligne particulière des « Immobilisations corporelles » ;
- les autres biens mobiliers donnés et légués sont eux aussi identifiés sur une ligne particulière des « Créances » ;
- la présentation des fonds propres a évolué ;
- les dettes liées aux dossiers de legs ou donations sont identifiées sur une ligne particulière des « Dettes » ;
- la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs et donations » ;
- la contrepartie des donations temporaires d'usufruit comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » est elle aussi indiquée sur la ligne « Fonds reportés liés aux legs ou donations » ;
- l'engagement pris par la fondation au titre des obligations

stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provisions pour charges sur legs ou donations » ;

- la part des fonds dédiés concernant des immobilisations amortissables est rapportée en produits sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations.

Sur la base du bilan 2019, les éléments ci-dessus peuvent se résumer ainsi :

(Données exprimées en M€)

ACTIF	MONTANT	PASSIF	MONTANT
Donations temporaires d'usufruit	0,8	Fonds propres	-134,1
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	120,6	Report à nouveau	128,3
Créances reçues par legs et donations	60,2	Fonds reportés lié aux legs et donations	165,9
		Fonds dédiés	2,1
		Subventions d'investissement	0,7
		Provisions pour charges	3,0
		Dettes des legs ou donations	15,6
TOTAL	181,5	TOTAL	181,5

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comptable comparable :

- le modèle de tableau de compte de résultat a évolué ;
- la présentation des produits d'exploitation est modifiée ;
- le traitement des ressources apportées par d'autres organismes sans but lucratif et issues de la générosité du public (comme d'autres fondations) figure désormais au poste « Contributions financières sans contrepartie » ;
- le mécénat est considéré comme une ressource issue de la générosité du public ;
- les contributions financières issues de la générosité du public et affectées au financement d'acquisition d'immobilisations sont désormais rapportées au compte de résultat sur la même durée que celle retenue pour les amortissements des immobilisations correspondantes et un traitement rétrospectif a été effectué dans les comptes 2020 ;
- les aides financières sont désormais identifiées sur une ligne particulière du compte de résultat ;
- les postes « Utilisation des fonds dédiés » et « Reports en fonds dédiés », qui correspondent aux anciennes rubriques « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs » et « Engagements à réaliser sur ressources affectées » figurent désormais dans les produits et charges d'exploitation du compte de résultat, et non tout à la fin de celui-ci.

D.4 ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est survenu à ce jour.

E NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN



E.1 ACTIF

E.1.1 IMMOBILISATIONS

Les mouvements sur les immobilisations peuvent se présenter de la façon suivante :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE POSTE À POSTE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	14,3		1,0	0,2	15,1
Immobilisations corporelles	693,6		30,1	9,3	L714,4
Terrains	41,3	1,0	0,5	1,9	40,9
Constructions	540,8	20,0	6,0	4,1	562,6
Autres immobilisations corporelles	96,5	0,4	7,0	3,1	100,8
Immobilisations corporelles en cours	15,0	-21,4	16,6	0,2	10,1
Immobilisations financières	89,4		4,5	4,9	89,0
TOTAL	797,3		35,6	14,5	818,5

Depuis le 1^{er} janvier 2020 et en application du règlement n° 2018-06, les biens donnés ou légués à la Fondation Apprentis d'Auteuil et destinés à être vendus ainsi que les donations temporaires d'usufruit sont désormais comptabilisés à l'actif.

Les mouvements sur ces immobilisations peuvent se présenter de la façon suivante :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE SITUATION NETTE SOCIALE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Donation temporaires d'usufruit		1,8	0,1		1,9
Actifs donnés ou légués et destinés à être vendus		124,6	43,0	30,4	137,2
TOTAL		126,4	43,0	30,4	139,0

E.1.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les donations temporaires d'usufruit sont de deux natures principales :

- revenus financiers issus d'actifs de même nature (actions, obligations, etc.) ;
- revenus locatifs issus d'actifs immobiliers.

Elles sont évaluées dans l'acte de donation grâce à l'estimation des produits nets réels attendus sur la durée de mise à disposition et elles sont amorties sur une durée égale à la durée de cette même mise à disposition.

À la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable par nature d'actifs mis à disposition était la suivante :

Donation temporaire d'usufruit issu d'actifs financiers	0,3 M€
Donation temporaire d'usufruit issu d'actifs immobiliers	0,2 M€
TOTAL	0,5 M€

Durant cet exercice, le montant des donations temporaires d'usufruit accordées à la fondation a été de 0,06 M€.

L'ensemble des autres actifs incorporels a augmenté de 0,8 M€ en valeur nette essentiellement en raison d'acquisition de logiciels.

E.1.1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au titre de la première mise en application du règlement n° 2018-06, il est précisé que les biens donnés ou légués et destinés à être vendus sont inscrits à l'actif du bilan de la Fondation Apprentis d'Auteuil pour la valeur acceptée par le conseil d'administration.

Cette valeur correspond à la valeur vénale.

L'application de ce règlement s'est traduite par une augmentation au 1^{er} janvier 2020 de cette classe d'actif pour un montant brut de :

Biens donnés ou légués destinés à être vendus	124,6 M€
Donations temporaires d'usufruit	1,8 M€

La contrepartie de cette valeur étant la constitution d'un fonds reporté pour un montant équivalent.

Durant l'exercice cette classe d'actif a augmenté de 16 M€ en valeur nette.

La variation sur l'ensemble des autres postes d'actifs corporels s'explique notamment par :

La conservation de biens immobiliers issus de legs	3,0 M€
La construction du collège Sainte-Claire	7,2 M€
La restructuration et mise en sécurité des bâtiments de la MECS Saint-Esprit	4,3 M€
Les travaux sur le site de l'établissement Dominique Savio	1,5 M€
Les travaux sur le site de la MECS Don Bosco	1,3 M€

E.1.1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les actifs financiers détenus par la fondation sont de plusieurs natures :

Titres de participations et créances rattachées	21,4 M€
Titres de placements immobilisés	22,4 M€
Contrats de capitalisation	38,8 M€
Prêts accordés	6,3 M€

Les principales participations détenues par la fondation sont les suivantes :

(Données exprimées en M€)

SOCIÉTÉ	CAPITAUX PROPRES	POURCENTAGE DE DÉTENTION	VALEUR COMPTABLE NETTE DES TITRES DÉTENUS	CA HT DU DERNIER EXERCICE	RÉSULTAT NET DU DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSÉS AU COURS DE L'EXERCICE
Auteuil Insertion	0,40	100		2,74	0,01	
SCI La Cadène	-2,62	98	0,04	0,20	-0,01	
SCI Sentier Archangé	5,61	100	5,65		0,01	
SCI Rose d'Or	8,07	50	4,00	0,06		
TOTAL	11,45		9,69	3,00	0,01	

Les intérêts acquis et non comptabilisés (CNCC bulletin 90-06/93) sur les contrats de capitalisation s'élèvent à 6,2 M€.

La fondation, actionnaire unique de la SASU Auteuil Insertion, a abandonné à son profit une partie de ses créances pour un total de 0,25 M€.

E.1.1.4 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Le tableau des amortissements et provisions sur les actifs immobilisés peut être présenté de la façon suivante :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE POSTE À POSTE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Immobilisations incorporelles	11,3	1,0	1,3	0,2	13,3
Immobilisations corporelles	415,5		26,1	5,9	435,7
Total terrains et construction	337,7		19,5	3,2	354,0
Autres immobilisations corporelles	77,8		6,6	2,8	81,7
Immobilisations financières	7,0		0,8	0,7	7,0
TOTAL	433,8	1,0	28,1	6,9	456,0

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les modalités de calcul des amortissements appliqués par la Fondation Apprentis d'Auteuil sont les suivantes :

Logiciels	3 à 7 ans
Donations temporaires d'usufruit	1 à 11 ans
Aménagement des terrains	5 à 10 ans
Construction	
Structure	35 à 50 ans
Menuiseries intérieures et extérieures	15 à 25 ans
Plomberie, sanitaire, chauffage, VMC	15 à 25 ans
Électricité, sécurité incendie	15 à 25 ans
Aménagement	10 ans
Installation complexe spécialisée	5 à 10 ans
Matériel et outillage	4 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans
Mobilier d'hébergement	5 ans

La provision pour dépréciation des immobilisations corporelles sur des biens immobiliers non exploités par la fondation et en cours de revente, constituée pour un montant de 2,6 M€ durant les exercices précédents, a été diminuée à hauteur de 0,4 M€ durant cet exercice.

Les biens immobiliers donnés ou légués et destinés à être vendus ne sont pas amortis mais tiennent compte d'une provision pour dépréciation pour un montant de 6,3 M€.

Le tableau des mouvements des amortissements et provisions concernant cette catégorie de biens peut être présenté de la façon suivante :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE SITUATION NETTE SOCIALE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Actifs donnés ou légués et destinés à être vendus		4,0	2,4	0,1	6,3
TOTAL		4,0	2,4	0,1	6,3

E.1.2 STOCKS

Ils sont essentiellement constitués de marchandises revendues en l'état, de produits alimentaires ainsi que de fournitures scolaires.

E.1.3 CRÉANCES

L'application du règlement n° 2018-06 s'est traduite par la comptabilisation à l'actif du bilan de la fondation des biens mobiliers donnés ou légués et destinés à être vendus.

Au 31 décembre 2020, la valeur brute de ces actifs était de 68,4 M€.

L'application de ce règlement s'est traduite par l'introduction au bilan au 1^{er} janvier 2020 de cette classe d'actif pour un montant 60,2 M€.

La contrepartie de cette valeur étant la constitution d'un fonds reporté pour un montant équivalent.

Les créances clients et comptes rattachés sont principalement constituées des sommes dues par les conseils départementaux (services de l'Aide sociale à l'enfance) et les familles.

Les autres créances sont essentiellement constituées de subventions à recevoir.

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	- D'UN AN	+ D'UN AN	TOTAL
Clients et comptes rattachés	47,5	0,2	47,7
Créances reçues par legs et donations	68,4		68,4
Autres créances	20,9	4,8	25,7
TOTAL	136,9	4,9	141,8

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes de « Créances d'exploitation » se répartit de la façon suivante :

Clients	6,1 M€
Organismes sociaux	0,2 M€
Autres créances	1,8 M€
TOTAL	8,1 M€

E.1.4 TABLEAU DES VARIATIONS DES PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	DOTATION	REPRISE	FIN D'EXERCICE
Provisions sur stocks				
Provisions sur créances clients	5,9	3,3	2,9	6,3
Provisions sur créances reçues par legs et donations		0,7		0,7
Provisions sur autres créances	1,8	0,1		1,9
TOTAL	7,8	4,1	2,9	8,9

La variation nette de provision sur les créances clients est principalement constituée de la provision pour créances vis-à-vis des familles et autres créances diverses.

E.1.5 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Elles concernent essentiellement des charges relatives aux « Autres achats et services extérieurs ».

E.2 PASSIF

E.2.1 FONDS PROPRES ET AUTRES FONDS ASSOCIATIFS

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE SITUATION NETTE SOCIALE		1 ^{ÈRE} MISE EN APPLICATION DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES		AUTRES VARIATIONS		AFFECTATION RÉSULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION		FIN D'EXERCICE
		MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	
Réserves statutaires ou contractuelles	14,9	-14,9												
Autres réserves	25,2	-25,2												
Fonds propres sans droits de reprise	126,2	-2,1	-2,1	-53,5	-53,5									70,6
Fonds propres avec droits de reprise	22,7	11,9		-33,7	-33,7									0,8
Réserves		30,2	30,2					1,1	1,1					31,3
Report à nouveau	66,3	-24,8	-24,8	81,5	81,5	-0,8		9,8	9,8					131,9
Excédent ou déficit de l'exercice	13,2	-2,3						-10,9	-10,9	10,3	6,0			10,3
SOUS TOTAL DES POSTES SOUS GESTION PROPRE	268,5	-27,2	3,3	-5,8	-5,8	-0,8				10,3	6,0			245,0
Fonds propres sans droits de reprise														
Fonds propres avec droits de reprise														
Réserves		19,1				1,8								20,9
Report à nouveau		3,7				-1,0		2,3						5,0
Excédent ou déficit de l'exercice		2,3						-2,3		0,5				0,5
SOUS TOTAL DES POSTES SOUS GESTION CONTRÔLÉE		25,1				0,8				0,5				26,4
Dotations consommables		2,1										-0,2		1,9
Subventions d'investissements	33,5			0,7						3,2		-3,9		33,4
Provisions réglementées	1,0													1,0
TOTAL DES FONDS PROPRES	302,9		3,3	-5,1	-5,8					14,0	6,0	-4,1		307,6

La variation constatée durant l'exercice 2020 s'explique essentiellement par :

Le résultat de l'exercice	10,8 M€
L'application du règlement n° 2018-06	-5,1 M€

Le montant de la dotation non consommable s'élève à 57,5 M€ et est composé de 56 M€ de biens immobiliers et de 1,5 M€ d'actifs financiers.

E.2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	AUTRES MOUVEMENTS DE SITUATION NETTE SOCIALE	ENTRÉE	SORTIE	QUOTE-PART VIRÉE	FIN D'EXERCICE
Subventions d'investissements	73,7	0,7	3,2	-3,7	-0,1	73,7
Subventions d'investissements inscrites au résultat	-40,2			3,7	-3,8	-40,4
TOTAL	33,5	0,7	3,2		-3,9	33,4

L'application du règlement n° 2018-06 a engendré un mouvement de 0,7 M€ sur ce poste en contrepartie du compte de « Report à nouveau ».

Il s'agit du traitement rétrospectif de financements publics qui avaient financé des investissements durant les exercices antérieurs. Ces investissements n'étant pas totalement amortis à la clôture de l'exercice précédent, un retraitement équivalent au montant indiqué ci-dessus a été effectué dans les capitaux propres afin de matérialiser le montant de la quote-part de la générosité du public qu'il reste à intégrer au résultat dans les exercices à venir au même rythme que les amortissements des dits biens financés.

La variation de la valeur nette comptable est égale au montant des nouvelles subventions d'investissement de l'exercice diminué de la quote-part des subventions virée au compte de résultat, selon le même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations subventionnées ou financées par la générosité du public.

Lorsque le montant de la quote-part est égal à celui de la ressource initiale, ils sont tous deux soldés (hors taxe d'apprentissage).

Le montant des quotes-parts virées au compte de résultat s'élève en 2020 à 3,9 M€.

E.2.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	AUTRES MOUVEMENTS DE SITUATION NETTE SOCIALE	DOTATION	REPRISE	FIN D'EXERCICE
Provisions liées à la législation sociale	3,7		0,1	1,2	2,6
Provisions pour risques sur établissements et filiales	1,3		1,2	1,0	1,5
Provision pour charges legs		3,0	1,6	0,7	3,9
Provision pour litiges sociaux	3,1		1,1	1,1	3,2
Autres provisions pour risques	3,6			0,6	3,0
Provision pour indemnités de départ à la retraite	17,3			0,4	16,9
Provision pour restructuration	5,4		1,7	4,2	2,9
Autres provisions pour charges	1,4		0,1	1,1	0,5
TOTAL	35,9	3,0	5,8	10,2	34,5

Les passifs relatifs aux engagements de l'entité en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres de son personnel sont constatés sous forme de provision.

Les paramètres de calcul de cette provision sont les suivants :

- calcul du nombre de mois d'indemnités à verser en fonction du protocole social ou de la convention collective applicable et de l'ancienneté maximum à l'âge de la retraite ;
- application d'un taux de rotation pour tenir compte de la probabilité de départ en fonction de la catégorie du salarié ;
- application de l'abattement du taux de mortalité en fonction de l'âge du salarié ;
- utilisation pour le taux d'actualisation d'une courbe des taux à long terme publiée par l'Institut des actuaires ;
- utilisation de la méthode du « corridor » pour l'étalement sur 10 ans des écarts « actuariels ».

L'application du règlement n° 2018-06 a entraîné la constitution d'une nouvelle provision pour charges en lien avec les legs et donations reçus.

Le traitement de ce règlement induit une correction des capitaux propres en lien avec cette provision pour un montant de 3 M€.

E.2.4 FONDS REPORTÉS

La première application du règlement ANC 2018-06 s'est traduite par la constatation au 1er janvier 2020 d'un fonds reporté correspondant à l'ensemble des legs acceptés durant les exercices précédents pour un montant de :

Legs et donations	165,9 M€
Donations temporaires d'usufruit	0,8 M€

En application de ce même règlement, la partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les mouvements de l'exercice sur ce poste peuvent se résumer de la façon suivante :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENT DE SITUATION NETTE SOCIALE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Fonds reportés liés aux legs et donations		165,9	77,3	60,3	182,9
Fonds reportés liés au donations temporaires d'usufruit		0,8	0,1	0,3	0,5
TOTAL		166,7	77,4	60,7	183,4

E.2.5 FONDS DÉDIÉS

Ce poste permet de suivre la réalisation de projets préalablement définis et non encore réalisés en totalité pour lesquels la fondation s'est engagée vis-à-vis des financeurs ou des donateurs.

L'ensemble de ces fonds dédiés finance des projets liés à l'activité des établissements de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

Les précisions apportées dans le règlement n° 2018-06 concernant la qualification des ressources ont nécessité un reclassement des fonds dédiés et l'adoption d'une forme nouvelle de présentation du tableau des mouvements sur les fonds dédiés.

Ces reclassements sont présentés dans la colonne « Mouvements de postes à postes » dans le tableau ci-dessous qui résume les mouvements sur les fonds dédiés :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DÉBUT D'EXERCICE	MOUVEMENTS DE POSTES À POSTES	MOUVEMENT DE SITUATION NETTE SOCIALE	DOTATION	REPRISE	FIN D'EXERCICE
Subventions d'exploitation	4,2			2,1	2,6	3,7
sur dons, mécénat et philanthropie	4,7	-4,7				
Ressources liées à la générosité du public		3,6	0,8	1,8	2,3	3,8
sur ressources des fondations abritées	2,2	-2,2				
Contributions financières d'autres organismes		3,3	1,3	3,6	1,7	6,5
TOTAL	11,1		2,1	7,5	6,7	14,0

L'application du règlement n° 2018-06 s'est traduite par la constitution de fonds dédiés sur investissements issus de ressources collectées lors des exercices précédents pour un montant de :

Ressources issues de la générosité du public	0,8 M€
Contributions financières d'autres organismes	1,3 M€

Ces ressources, affectées par les donateurs au financement d'investissements n'étant pas totalement amorties à la clôture de l'exercice précédent, un retraitement équivalent au montant indiqué ci-dessus a été effectué dans les capitaux propres afin de matérialiser le montant de la quote-part des ressources non consommées et qu'il reste à intégrer au résultat dans les exercices à venir au même rythme que les amortissements des dits biens financés.

Le montant des fonds dédiés de plus de deux ans constitués sur des ressources issues de la générosité du public est de 0,4 M€.

E.2.6 EMPRUNTS

Dans le cadre de contrats à impacts sociaux destinés à financer des activités en faveur des jeunes, la fondation a effectué des appels de fonds et remboursés des emprunts obligataires pour :

Souscriptions	1,1 M€
Remboursement	0,9 M€

Les nouveaux emprunts souscrits durant l'exercice s'élèvent à 19,1 M€ et sont essentiellement destinés à financer des acquisitions immobilières ou des travaux de rénovation des biens immobiliers.

L'échéancier des dettes financières peut se résumer ainsi :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF ÉCHÉANCES			
	MONTANT BRUT	À MOINS D'1 AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	2,0	0,4	1,6	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	78,9	11,9	34,9	32,1
dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	0,5	0,5		
- à plus de 2 ans à l'origine	80,4	11,8	36,5	32,1
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES	1,6	1,6		

E.2.7 AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

Les autres dettes d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale.

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	- D'1 AN	+ D'1 AN	TOTAL
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21,1		21,1
Dettes des legs ou donations	15,9		15,9
Dettes fiscales et sociales	29,1		29,1
Dettes sur immobilisations	4,7		4,7
Autres dettes	10,6		10,6
TOTAL	81,3		81,3

Les charges à payer incluses dans les postes de « Dettes d'exploitation » se répartissent de la façon suivante :

Fournisseurs	2,6 M€
Personnel	9,1 M€
Organismes sociaux	5,1 M€
État	1,2 M€
Autres	0,6 M€
TOTAL	18,6 M€

E.2.8 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Ils concernent pour l'essentiel les produits issus de la facturation de l'activité des établissements de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT



F.1 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation de l'exercice sont de 410 M€ et, durant l'exercice, les principales ressources ont été les suivantes :

Concours publics et subventions d'exploitation	239,5 M€
Générosité du public	105,7 M€
Ventes de prestations de services	27,8 M€
Autres contributions financières	4,7 M€
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	1,2 M€

F.1.1 LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Le montant des legs et donations inscrits en résultat au cours de cet exercice est de 71,1 M€, le détail de cette somme est le suivant :

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	MONTANT
Montant perçu au titre d'assurances-vie	23,4
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	64,3
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	30,2
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3,9
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	60,3
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-27,0
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-6,9
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	-77,3
Autres encaissements nets liés aux legs et donations	0,1
TOTAL	71,1

Les dons sont comptabilisés lors de leur réception mais compte tenu du nombre important de chèques reçus fin décembre, ceux en instance n'ont pu être traités qu'au début de l'année 2021.

Ils ont fait l'objet d'une comptabilisation sur l'exercice 2020, année de leur émission, comme lors des années précédentes.

F.1.2 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Elles comprennent aussi bien des subventions de taxe d'apprentissage perçues que des forfaits d'externat et quelques subventions d'exploitation.

F.1.3 REPRISE SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS – TRANSFERT DE CHARGES

Il s'agit principalement de reprises de provisions sur les risques liés à l'application des nouvelles règles en matière de législation sociale et aux litiges sociaux, des reprises sur provisions pour dépréciation des créances ainsi que du transfert des charges des Unités de formation par apprentissage (UFA) vers les Centres de formation d'apprentis (CFA) pour 3,3 M€.

F.1.4 AUTRES PRODUITS

Ils incluent essentiellement des quotes-parts virées au compte de résultat de subventions d'investissement et de taxe d'apprentissage affectée aux investissements.

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	VARIATIONS	
			M€	%
TOTAL	5,4	6,5	-1,1	-17%
dont Quote-part de subventions virées au compte de résultat	3,9	3,2	0,8	24%

F.1.5 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Ils comprennent notamment les charges d'alimentation, d'entretien, d'eau, d'électricité, de fournitures scolaires, etc., relatives à la vie quotidienne des jeunes, ainsi que les loyers des sociétés d'HLM, le personnel intérimaire et extérieur, les stagiaires, les honoraires, l'entretien et la maintenance du patrimoine ainsi que les frais de communication.

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	VARIATIONS	
			M€	%
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	103,2	101,1	2,0	2%

F.1.6 LOYERS EN ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Il s'agit des loyers acquittés auprès des sociétés d'HLM pour l'utilisation de lieux d'accueil pour les jeunes.

DONNÉES EXPRIMÉES EN M€	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	VARIATIONS	
			M€	%
LOYERS HLM	0,4	0,4	-0,1	-15%

F.1.7 EFFECTIF

DONNÉES EXPRIMÉES EN NOMBRE DE PERSONNES		ENSEIGNEMENT / FORMATION	EDUCATIF	AES	TOTAL
Effectifs (personnes payées et présentes au 31/12/20)	Femmes	582	1 891	1 361	3 834
	Hommes	414	1 117	686	2 217
	TOTAL	996	3 008	2 047	6 051

F.2 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier dégagé durant l'exercice est de - 0,4 M€.

Ce résultat comprend les produits liés à nos placements financiers, ainsi que les charges liées aux financements de nos investissements (dont une part importante est présentée à des tiers financeurs) et une dotation pour dépréciation des actifs financiers de -0,6 M€, contre une reprise de provision de 3,5 M€ l'année dernière.

F.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel dégagé durant l'exercice est de 1,1 M€.

Il est essentiellement constitué grâce aux résultats de cession des éléments d'actifs

G AUTRES INFORMATIONS

G.1 DONS EN NATURE

Les ressources en nature de la fondation sont constituées pour l'essentiel de meubles et de vêtements. Les produits des dons en nature ont atteint 0,8 M€ en 2020.

G.2 BÉNÉVOLAT ET MÉCÉNAT

L'effectif des bénévoles collaborant à l'œuvre de la fondation en 2020 s'est élevé à 1 184 personnes, dont 65 % de bénévoles réguliers et 35 % de bénévoles occasionnels.

Le nombre de bénévoles réguliers passe de 904 en 2019 à 767 en 2020.

La contribution des entreprises partenaires de la Fondation Apprentis d'Auteuil qui permettent à leurs collaborateurs d'effectuer du bénévolat au sein d'Apprentis d'Auteuil s'est poursuivie durant l'exercice 2020 avec 28 bénévoles qui ont ainsi contribué à la vie de nos établissements. La contribution des bénévoles réguliers est valorisée pour un montant de 1 M€ charges sociales incluses. Elle est calculée sur la base :

- Du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) pour les contributions volontaires aux activités de :
 - Prise en charge éducative (en lien avec les jeunes ou les familles)
 - Vie des établissements
 - Notoriété et ressources
- Du salaire moyen des Français (base ACOOS) pour les contributions volontaires aux activités de :
 - Insertion professionnelle
 - Expertises

La Fondation Apprentis d'Auteuil a également bénéficié en 2020 de 0,5 M€ de mécénat de compétence grâce au soutien de différentes entreprises.

G.3 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Les trois plus hauts cadres dirigeants de la Fondation Apprentis d'Auteuil sont le président du conseil d'administration, le vice-président et le trésorier. Ils n'ont perçu aucune rémunération et n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature en 2020.

G.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

Les honoraires à mentionner correspondent aux honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice (art. 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008).

DONNÉES EXPRIMÉES EN KE	KPMG SA
Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	108
Honoraires facturés au titre des services autres que la certification des comptes	16
TOTAL DES HONORAIRES	124

Le mandat de la société KPMG a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes de la fondation et ce jusqu'à l'exercice clos le 31/12/2025.

G.5 RÉSULTAT DES ACTIVITÉS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES SOUS GESTION CONTRÔLÉE

En application du règlement n° 2019-04, il est précisé ci-après l'impact dans le résultat des activités médico-sociales dont la Fondation Apprentis d'Auteuil est gestionnaire :

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	EXERCICE 2020
RESULTAT COMPTABLE	10,8
Reprise du résultat d'exercices antérieurs	0,1
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	10,9
Dont résultat effectif sous gestion propre	10,3
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	0,6

FONDATIONS ABRITÉES



Les fondations abritées sous égide de la Fondation Apprentis d'Auteuil sont soit en cours de développement soit viennent d'être constituées (création en 2009 pour les plus anciennes)

Le poids relatif de ces fondations dans les produits de la Fondation Apprentis d'Auteuil reste faible.

POIDS DES FONDATIONS ABRITÉES AU SEIN DE LA FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL

ÉLÉMENTS DU BILAN (M€)	2020	2019
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédées	1,2	
Immobilisations financières	6,3	6,4
Placements et disponibilités	5,0	5,0
TOTAL BILAN ACTIF	12,5	11,4
Fonds associatifs	5,7	7,8
Fonds propres consommables	1,9	
Fonds reportés liés aux legs et donations	1,2	
Fonds dédiés	2,2	2,2
Dettes et produits constatés d'avance	1,5	1,4
TOTAL BILAN PASSIF	12,4	11,4

ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT (M€)	2020	2019
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2,8	2,3
dont quote-part dotation utilisée virée au résultat		1,3
dont versements des fondateurs (flux) ou consommation de la dotation consommable	1,2	
dont utilisation des fonds dédiés	0,9	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2,9	2,3
dont subventions versées	2,0	2,2
dont report en fonds dédiés	0,9	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-0,1	0,0
Produits financiers	0,1	0,1
RÉSULTAT FINANCIER	0,1	0,1
Utilisation des fonds dédiés		0,6
Report en fonds dédiés		0,8
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0,0	0,0

ENGAGEMENTS HORS BILAN



I.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Une promesse d'affectation hypothécaire de premier rang a été donnée à la Caisse d'Épargne en garantie d'un prêt immobilier. L'encours de l'emprunt au 31 décembre 2020 s'élève à 1,0 M€.

Deux promesses d'inscription hypothécaire (tant en principal qu'en intérêts) ont été données, à première demande pour sûreté des créances détenues par Solendi. L'encours des emprunts au 31 décembre 2020 s'élève à 0,4 M€.

Une promesse d'hypothèque, à hauteur de 1,2 M€, a été donnée à la Société Générale pour garantir l'ensemble des engagements de découverts.

Le total des échéances (intérêts et capital) restant à payer aux sociétés HLM se monte à 2,1 M€ dont 1,9 M€ au titre du capital financé sous forme de location par ces organismes.

Une caution solidaire a été apportée à la SCI Archangé au bénéfice de La Banque Postale en garantie des emprunts contractés par la SCI Archangé en vue de construire un ensemble immobilier.

Le montant du capital restant dus au 31 décembre 2020 est de 5,4 M€, il correspond au montant versé du capital emprunté pour un montant total de 9,2 M€, engagement de caution qui a augmenté de 0,5 M€ durant l'exercice.

La fondation s'est engagée pour une durée de trente ans, à ce que les actifs, objet de l'apport de l'Association Providence Saint-Nizier

continuent à être affectés à une activité d'accueil d'enfants et jeunes en difficulté exercée au sein du diocèse de Lyon.

Une caution solidaire en faveur de l'AFEPT a été donnée à la Société Générale en garantie d'une facilité de caisse de 0,2 M€.

Une lettre d'intention en faveur d'Auteuil Océan Indien a été donnée à la Banque Française Commerciale océan Indien en garantie d'une facilité de caisse de 0,1 M€.

I.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Le montant des legs et donations dont la Fondation Apprentis d'Auteuil a été informée avant la fin de l'exercice est de 25,3 M€.

L'encours des emprunts garantis et/ou dont les annuités sont prises en charge par des conseils départementaux et régionaux ou par des communes s'élève au 31 décembre 2020 à 41,1 M€.

I.3 MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL

Dans le cadre de l'enseignement dispensé auprès des jeunes accueillis, la fondation utilise les services de professeurs, payés par l'Éducation nationale.

En 2020, le montant de ces salaires chargés correspondait à une somme de 27,6 M€, contre 27,5 M€ en 2019.

COMPTES DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Conformément à l'article 432-1 du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2018-06.

La fondation a établi pour la première fois le nouveau Compte de résultat par origine et destination (« CROD ») pour l'année 2020 sans colonne comparative au titre de l'exercice 2019.

RESSOURCES 2020	RESSOURCES 2020	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		
	2020	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	116,7	116,7
1.1 - Cotisations sans contrepartie		
1.2 - Dons, legs et mécénat	106,5	106,5
<i>Dons manuels</i>	34,3	34,3
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	71,1	71,1
<i>Mécénat</i>	1,1	1,1
1.3 - Autres produits liés à la générosité du public	10,2	10,2
<i>Dont actifs immobiliers et financiers</i>	5,8	5,8
2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	35,0	
2.1 - Cotisations avec contrepartie		
2.2 - Parrainage des entreprises		
2.3 - Contributions financières sans contrepartie	5,9	
2.4 - Autres produits non liés à la générosité du public	29,1	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	241,8	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	15,0	2,7
5 - UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	6,7	2,3
TOTAL	415,2	121,7
EMPLOIS 2020		
	EMPLOIS 2020	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES	362,1	87,8
1.1 Réalisées en France	360,9	86,6
- Actions réalisées par l'organisme	354,5	80,2
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	6,4	6,4
1.2 Réalisées à l'étranger	1,2	1,2
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	1,2	1,2
2 - FRAIS DE RECHERCHE FONDS	19,6	19,1
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	18,0	17,6
<i>Dont actifs immobiliers et financiers</i>	2,0	2,0
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	1,6	1,5
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5,4	4,7
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	9,9	2,3
5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-0,2	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	7,5	1,8
TOTAL	404,4	115,7
Excédent de ressources de l'exercice	10,8	6,0

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2020	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
PRODUIT PAR ORIGINE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31,0	31,0
Bénévolat	1,0	1,0
Prestations en nature	29,1	29,1
Dons en nature	0,9	0,9
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	31,0	31,0

CHARGES PAR DESTINATION		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	30,9	30,9
Réalisées en France	30,9	30,9
Réalisées à l'étranger		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0,1	0,1
TOTAL	31,0	31,0

J.1 CONTENU DES RUBRIQUES DU CROD

J.1.1 PRODUITS PAR ORIGINE

Produits liés à la générosité du public (« GP »)

Cotisations sans contrepartie : sans objet cette année

Le poste « Dons, legs, et mécénat » est constitué des ressources suivantes :

- Dons manuels (y compris ventes de dons en nature) ;
- Legs, donations et assurances-vie (y compris capitaux décès) ;
- Mécénat.

La rubrique « Autres produits liés à la générosité du public » comprend les :

- Revenus d'immeubles financés par la GP (y compris plus ou moins-values de cession) ;
- Revenus des actifs financiers financés par la GP (y compris plus ou moins-values de cession) ;
- Revenus liés aux portes ouvertes, kermesses.

Produits non liés à la générosité du public

Cotisations avec contrepartie : sans objet cette année

Parrainage des entreprises : sans objet cette année

Contributions financières sans contrepartie : il s'agit des versements reçus d'entités juridiques à but non lucratif de type associations ou fondations

Autres produits non liés à la générosité du public : il s'agit principalement des participations des familles et des produits des formations

Subventions et autres concours publics

Cette rubrique inclut les produits ASE, la taxe d'apprentissage et les subventions européennes et d'état ainsi que la quote-part des subventions d'investissements réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat.

Reprises sur provisions et dépréciations

Cette rubrique comprend les reprises sur les risques constitués les années précédentes pour des créances familles, dépréciations immobilières, financières et provisions d'exploitation.

Utilisations des fonds dédiés antérieurs

Utilisation des ressources perçues lors d'exercices précédents et affectées à des projets précis (ressources affectées).

J.1.2 CHARGES PAR DESTINATION

Contenu des missions sociales

Cinq catégories de missions sociales sont distinguées :

- Soutien aux familles – Petite enfance

Accompagner les familles dans leur rôle éducatif

Ce champ comprend les établissements d'accueil des jeunes enfants, les maisons des familles, les lieux d'accueil parents-enfants (dont la plateforme téléphonique nationale Écoute Infos Familles). NB : le travail avec les familles s'inscrit également dans l'ensemble des établissements de formation et des établissements de protection de l'enfance.

- Lutte contre le décrochage scolaire

Former les enfants de 6 à 16 ans en prenant en compte les difficultés d'apprentissage de chacun

Ce champ comprend les établissements de formation initiale de type écoles, collèges dont internats, dispositifs relais (ateliers relais, collèges relais, etc.).

- Insertion/Formation 16-25 ans

Favoriser l'insertion des 16-25 ans, de la formation jusqu'à l'insertion sociale et professionnelle

Ce champ comprend les établissements de type formation professionnelle (lycées professionnels et professionnels agricoles – dont sections d'apprentissage – et internats), centres de formation continue, entreprises d'insertion, dispositifs d'insertion professionnelle et structures d'hébergement [résidences sociales, foyer de jeunes travailleurs (FJT)].

- Protection de l'enfance

Accueillir les enfants confiés par les conseils départementaux ou les juges dans le cadre de mesure de protection

Ce champ comprend les établissements de type maisons d'enfants à caractère social, centre maternel, services de protection de l'enfance.

- Anciens

Accompagner et suivre les anciens

Frais de recherche de fonds

- Frais d'appel à la générosité du public (rubrique 2.1) : frais d'appel et de traitement des dons, legs, autres libéralités, mécénat (en pourcentage de la collecte GP) ainsi que les charges liées aux actifs financiers et immobiliers issues de la générosité du public.
- Frais de recherche des autres ressources (rubrique 2.2) : charges de la direction de recherche de financements publics, des activités marchandes, et fondations abritées.

Frais de fonctionnement

Ils comprennent les frais qui ne sont pas inclus dans les deux rubriques précédentes. Ils correspondent principalement aux charges de la direction générale et des directions fonctionnelles du siège non liées aux établissements réalisant les missions sociales.

Dotations aux provisions et dépréciations

Ces dotations sont constituées pour couvrir des risques de créances familles, dépréciations immobilières, financières et d'exploitation.

Reports en fonds dédiés de l'exercice

Cette rubrique est dédiée aux ressources perçues durant l'exercice et affectées à des projets précis qui n'ont pas été utilisés.

J.2 RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE LES DIFFÉRENTES RUBRIQUES DU CROD

Affectation des coûts directs

Le principe retenu est d'affecter les coûts selon le type d'emploi de l'unité budgétaire à laquelle ces coûts se rattachent. De ce fait, les coûts des établissements d'activité, des directions régionales, du centre financier interrégional, de la direction des Ressources éducatives études et accompagnement (DREAM), de la direction pastorale et des activités hors France métropolitaine sont affectés aux missions sociales. Les coûts de la direction de la collecte et des responsables mécénat régionaux sont affectés aux frais de recherche de fonds ; ceux de la direction de la communication sont affectés en partie aux frais de fonctionnement, et en partie aux frais de recherche de fonds (la campagne de notoriété étant affectée à 100 % aux frais de recherche de fonds).

Affectation des coûts indirects

Ils concernent principalement l'affectation des charges des directions fonctionnelles du siège :

- affectation de 100 % de la rémunération et des charges du directeur général et de son assistante sur les frais de fonctionnement (ce montant étant majoré de 20 % au titre des charges diverses), le solde des charges de la direction générale étant réparti sur les missions sociales et les frais de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles ;
- affectation de 50 % de la rémunération et des charges des autres membres du CDG et de leur assistante sur les frais de fonctionnement (ce montant étant majoré de 20 % au titre des charges diverses), le solde étant réparti sur les missions sociales et les charges de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles ;
- affectation des charges des autres directions fonctionnelles sur les missions sociales et les frais de fonctionnement selon la clé de répartition des charges des directions fonctionnelles. Cette clé est calculée en fonction du rapport des charges des missions sociales sur le total des emplois.

J.3 DÉTERMINATION DES PRODUITS ET CHARGES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Affectation des ressources aux emplois

- Dans un premier temps, des affectations directes des ressources non GP (y compris la part non GP de l'utilisation des fonds dédiés antérieurs) aux emplois (retraités des reports en fonds dédiés de l'exercice) sont d'abord effectuées (exemple : les contributions de l'Aide sociale à l'enfance aux missions sociales ou les subventions et financements publics ainsi que les autres produits non liés à la générosité du public comme les participations des familles et les prestations de formation) ;
- dans un second temps, les ressources collectées restant à affecter sont affectées en priorité aux missions sociales restant à financer et ventilées sur les différentes missions sociales au prorata des charges restant à financer ;
- le solde après ces affectations définit la part de la générosité du public de chaque rubrique du CROD.

Détermination des dotations et reprises de provisions de la générosité du public

Ne sont retenues dans ces rubriques que les dotations ou reprises de provisions sur des actifs issus de la GP ou sur des risques liés à la GP (provision pour moins-value sur portefeuille financier par exemple).

Reports et utilisations des fonds dédiés de l'exercice de la générosité du public

Cette rubrique concerne principalement les fonds dédiés sur les dons et le mécénat.

J.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La contribution des bénévoles réguliers à l'action de la fondation est répartie de la façon suivante :

- Missions sociales pour 1 811 K€ regroupant les contributions de prise en charge éducative, vie des établissements et insertion professionnelle
- Frais de fonctionnement pour 70 K€ représentant les contributions d'expertises
- Frais de recherche de fonds pour 3 K€ représentant les contributions de notoriété et ressources

K COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est présenté selon le modèle prévu par l'article 432-17 du nouveau règlement comptable.

(Données exprimées en M€)

EMPLOIS PAR DESTINATION		2020	RESSOURCES PAR ORIGINE		2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES		87,8	1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		116,7
1.1 Réalisées en France		86,6	1.1 - Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme		80,2			
- Versement à un organisme central ou d'autres org. agissant en France		6,4	1.2 - Dons, legs et mécénats		106,5
			- Don manuels		34,3
1.2 Réalisées à l'étranger		1,2	- Legs, donations et assurances-vie		71,1
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat		1,1
- Versement à un organisme central ou d'autres org. agissant à l'étranger		1,2			
2 - FRAIS DE RECHERCHE FONDS		19,1	1.3 - AUTRES RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		10,2
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		17,6	(dont actifs immobiliers et financiers)		5,8
(dont actifs immobiliers et financiers)		2,0			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		1,5			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		4,7	TOTAL DES RESSOURCES		116,7
TOTAL DES EMPLOIS		111,6	2. REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		2,7
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		2,3	3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		2,3
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		1,8	Déficit de la générosité du public		
Excédent de la générosité du public		6,0			
TOTAL		121,7	TOTAL		121,7
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		35,4
			Part des résultats antérieurs sous gestion contrôlée refusée par les tiers financeurs		-0,9
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		6,0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		-20,6
			(+) Nouveaux emprunts et (-) remboursement d'emprunts liés à la générosité du public de l'exercice		13,3
			Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées GP		14,8
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		47,9

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		2020	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		30,9	1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		31,0
Réalisées en France		30,9			
Réalisées à l'étranger					
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		0,0	Bénévolat		1,0
			Prestations en nature		29,1
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		0,1	Dons en nature		0,9
TOTAL		31,0	TOTAL		31,0

Ratio GP

Missions sociales financées par la Générosité du Public	87,8
Total des emplois financés par la Générosité du Public	111,6
PART DES MISSIONS SOCIALES / SS TOTAL	78,7%

À l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2. Il convient donc de se reporter au chapitre J ci-dessus pour les informations relatives à son élaboration et à l'affectation des coûts.

Pour le calcul du solde des ressources reportées liées à la GP en fin d'exercice hors fonds dédiés, un nouveau solde de départ a été déterminé (cf. K.1) et des rubriques complémentaires ont été rajoutées afin d'améliorer la compréhension du CER (cf. K.2).

K.1 DÉTERMINATION DU SOLDE DE DÉPART DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

L'Autorité des normes comptables (ANC) a fait évoluer la présentation ainsi que les modalités de détermination du Compte d'Emplois et des Ressources par son texte réglementaire ANC 2018-06.

Dans son article 432-19, elle définit que le montant des ressources reportées liées à la générosité du public (« GP ») hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Compte tenu de l'histoire de la fondation, de ses activités nombreuses réalisées souvent sur un seul site géographique et de la diversité de leur mode de financement, il était difficile de déterminer de manière rétroactive depuis sa création, le montant exact des sommes non consommées au 31 décembre 2019 sur les ressources confiées par la générosité du public.

Aussi, la fondation a décidé de déterminer le solde de départ du Compte emplois et ressources (CER) comme étant le résultat du calcul suivant dont les détails sont explicités ci-après :

- + (1) fonds propres de la fondation considérés comme provenant de la générosité du public
- (2) total des actifs représentant une consommation de la générosité du public
- + (3) capital restant dû sur les emprunts ayant servi à financer les actifs ci-dessus
- + (4) collecte de la générosité du public n'ayant pas été consommée au 31 décembre 2019
- + (5) corrigé des provisions pour risques, charges et dépréciations ayant minoré les fonds propres au 31 décembre 2019 et qui ne concernent pas la générosité du public

(1) Les fonds propres considérés comme provenant de la générosité du public (« Fonds propres GP ») correspondent aux fonds propres de la fondation desquels sont déduites les sommes :

- Affectées par nature à des activités sous contrôles de tiers financeurs

- Non définies comme étant du périmètre de la générosité du public par le législateur

- Représentatives des subventions d'investissements

Ainsi, le solde des Fonds propres GP au 1^{er} janvier 2020 a été déterminé de la façon suivante :

FONDS PROPRES	302 912 334 €
Réserves constituées sur des ressources confiées par des tiers financeurs	-19 084 686 €
Résultats antérieurs sous contrôle de tiers financeurs	- 5 969 363 €
Dotations nettes des fondations abritées par Apprentis d'Auteuil	- 2 135 463 €
Subventions d'investissements sur biens renouvelables	- 5 460 041 €
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	- 33 457 499 €
Provisions réglementées	- 964 234 €
SOUS-TOTAL	- 67 071 286 €
SOIT UN MONTANT TOTAL DES FONDS PROPRES GP DE :	235 841 048 €

(2) Les actifs acquis grâce à la générosité du public (« actifs GP »)

Il a été d'autre part considéré en application des demandes du législateur que certaines valeurs de l'actif d'Apprentis d'Auteuil représentaient une consommation de la générosité du public, à savoir :

- les terrains acquis en vue d'y exercer une quelconque activité ;
- les titres de placements et autres valeurs financières conservés de façon durable ;
- les valeurs mobilières de placement acquises par legs ou donations et conservées à l'actif du bilan ;
- les actifs financiers n'étant pas financés par un tiers financeur et dont le financement ne peut être attribué par défaut qu'à la générosité du public ;
- les autres actifs nets incorporels et corporels financés par la GP.

Les quatre premiers items sont repris intégralement par rapport aux valeurs du bilan au 1^{er} janvier 2020 de la fondation, étant considéré qu'ils ont été intégralement acquis par des ressources de la générosité du public et ressortent donc à :

Terrains	31 045 010 €
Valeurs financières conservées de façon durable	64 362 003 €
Valeurs mobilières de placement conservées à l'actif	3 378 271 €
Autres actifs financiers non financés par ailleurs	25 505 586 €
TOTAL	124 290 870 €

Le montant des autres actifs nets financés par la générosité du public a quant à lui été valorisé de la façon suivante à partir du montant au bilan des actifs corporels nets (hors terrains, actif financiers et corporels encours) de 227 044 347 €.

La part de prise en charge des dotations aux amortissements par la générosité du public étant en 2019 de 63,44 %, il a été considéré que la valeur nette des actifs financés par la générosité du public était proportionnelle à ce pourcentage, soit 144 036 934 €.

Le montant des investissements en cours non financés par la GP était au 31 décembre 2019, évalué au bilan à 7 211 586 € sur un montant total d'encours de 15 542 210 €.

Le montant total d'actifs nets incorporels et corporels financés par la générosité du public s'élève à 151 248 519 €.

Le total des actifs GP à déduire du montant des fonds propres ressort donc à 272 161 119 €.

(3) Emprunts ayant financé des actifs GP (« Emprunts GP »)

Certains de ces actifs ont été financés par un recours à l'emprunt, il s'agit donc là de ressources venant augmenter le solde de départ du CER pour un montant de 31 189 780 € sachant que ces emprunts seront, durant les prochains exercices, remboursés par des prélèvements sur la GP.

(4) GP non consommée

Enfin, une partie de la collecte de la générosité du public n'avait pas été consommée au 31 décembre 2019 :

Dettes financières diverses	670 009 €
Fonds dédiés	3 573 345 €

(5) Correction du montant des provisions pour risques et charges et des provisions pour dépréciations

Les fonds propres de la fondation ont enfin été minorés du montant des provisions qui ne concernent pas des actifs ou des risques identifiés comme étant en lien avec la générosité du public. Il convient donc de neutraliser leur impact dans le calcul du solde à nouveau de la générosité du public en les rajoutant aux capitaux propres.

Le montant de ces différents postes de provisions était de 39 642 012 € au 31 décembre 2019.

En synthèse, le montant du solde départ du CER établi selon les nouvelles modalités peut être présenté de la façon suivante :

RESSOURCES	310 916 194 €
Fonds propres GP	235 841 048 €
Emprunts GP	31 189 780 €
GP non consommée	4 243 354 €
Provisions pour risques, charges et dépréciations	39 642 012 €

EMPLOIS	275 539 389 €
Actifs financiers	93 245 860 €
Terrains	31 045 010 €
Actifs incorporels et corporels GP	151 248 519 €

SOLDE DU COMPTE EMPLOIS ET RESSOURCES AU 31 DÉCEMBRE 2019	35 376 805 €
--	--------------

Cette somme représente le montant des ressources collectées auprès du public qui, au 31 décembre 2019 selon les nouvelles modalités déterminées par le législateur, restaient à utiliser dans les exercices futurs.

K.2 AUTRES RUBRIQUES UTILISÉES POUR LE CALCUL DU SOLDE DES RESSOURCES REPORTÉES

(+/-) Part des résultats antérieurs sous gestion contrôlée refusée par les tiers financeurs

Lors de l'examen des comptes administratifs déposés auprès des autorités compétentes, la correction unilatérale ou négociée des résultats des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlées induit de manière rétroactive après la clôture d'un exercice une correction du solde du Report à nouveau pris en compte dans la détermination du solde la générosité du public.

Des dépenses engagées antérieurement par la fondation dans le cadre de ces activités peuvent alors se retrouver refusées par l'autorité administrative.

Les mouvements financiers constatés durant un exercice sur ce poste de bilan sont donc pris en compte dans la détermination du solde courant des emplois et ressources prélevés sur la générosité du public.

(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice :

Ce montant inclut la part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public minoré par la valeur nette comptable des immeubles cédés.

Les investissements financés par la générosité publique sont déterminés par l'axe analytique des financeurs de la fondation et par une répartition sur les investissements réalisés dans les parties communes à plusieurs établissements.

Les immobilisations sont réputées financées par la générosité du public à l'exception de la part financée par l'ASE ou d'autres financeurs. Cette quote-part fait l'objet d'un suivi spécifique.

Les immobilisations financières sont constituées principalement :

- de prêts d'honneur et de prêts aux associations affiliées et aux associations liées ;
- de la participation dans le capital des associations affiliées ;
- du placement dans un fonds de capitalisation ;
- de dépôts et cautionnements divers ;
- TIAP ;
- VMP.

Nous avons renseigné, dans le total des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public, le solde des augmentations et diminutions des actifs financiers financés par la générosité publique.

Tous les investissements ne disposant pas d'un financement public ne sont pas automatiquement financés par la générosité publique du fait que tous les produits hors subventions et autres concours publics financent ces investissements.

Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées GP

Ce montant inclut la part des dotations aux amortissements de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public.

(+) Nouveaux emprunts et (-) remboursement d'emprunts liés à la générosité du public de l'exercice

Nous avons intégré dans le calcul du solde, les nouveaux emprunts (nets des remboursements) pour lesquels nous ferons appel à la générosité du public car ils viennent financer les investissements GP réalisés.

K.3 TABLEAU DU CER DE L'EXERCICE 2019

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public de l'exercice 2019 avait été établi selon le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2008-12 du 7 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations modifiant le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 99-01.

Nous avons opté pour une présentation séparée comme prévu par le règlement.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES 2019

EMPLOIS (M€)	EMPLOI DE N COMPTE DE RÉSULTAT	AFFECTATION PAR EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC EN 2019
1 - MISSIONS SOCIALES	353,5	90,9
1.1. Réalisées en France		
• Actions réalisées directement	345,2	82,5
• Versements à d'autres organismes agissant en France	7,0	7,0
1.2. Réalisées à l'étranger		
• Actions réalisées directement		
• Versements à un organisme central ou d'autres organismes	1,4	1,4
2 - FRAIS DE RECHERCHE FONDS	16,3	13,1
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	15,1	12,2
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	1,2	0,9
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10,2	7,9
(dont immeubles de rapport)	3,3	1,8
SOUS-TOTAL		111,9
I - Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	380,1	
II - Dotations aux provisions	15,7	
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	8,0	
IV - Excédent de ressources de l'exercice	13,2	
V - TOTAL GÉNÉRAL	417,0	111,9
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		15,5
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		-10,5
VII - TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		116,8

RESSOURCES (M€)	RESSOURCES COLLECTÉES SUR 2019 COMPTE DE RÉSULTAT	SUIVI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC ET UTILISÉES SUR 2019
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		-7,9
1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	122,8	122,8
1.1 - Dons et legs collectés	117,6	117,6
• Dons affectés	4,3	4,3
• Dons non affectés	29,3	29,3
• Legs non affectés	83,7	83,7
• Legs et autres libéralités affectés	0,2	0,2
1.2 - Autres produits liés à l'appel à la générosité du public (dont immeubles de rapport)	5,2	5,2
	3,9	3,9
2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	7,1	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	229,6	
4 - AUTRES PRODUITS	40,4	
I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	399,9	
II - Reprises de provisions	11,4	
III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	5,7	
IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		0,2
V - Insuffisance de ressources de l'exercice		
VI - TOTAL GÉNÉRAL	416,7	122,9
VII - TOTAL DES EMPLOIS FINANCÉS PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		116,8
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		-1,8

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales	29,5	Bénévolat	1,2
Frais de recherche de fonds		Prestations en nature	27,5
Frais de fonctionnement	0,1	Dons en nature	1,0
TOTAL	29,6	TOTAL	29,6

RATIOS

Missions sociales financées par la générosité du public	90,9
Total des emplois financés par la générosité du public	111,9
PART DES MISSIONS SOCIALES/SOUS-TOTAL	81%

Les principales modifications concernent :

- le mécénat (inclus dans la GP) ;
- les produits immobiliers et financiers (inclus dans les produits liés GP) ;
- le reclassement des charges des actifs immobiliers et financiers en frais de recherche de fonds ;
- la comptabilisation des fonds dédiés (utilisations et reports) selon la nouvelle réglementation ;
- les dotations et reprises de provisions liées à des actifs GP ou des risques sur des ressources GP sont incluses dorénavant dans la générosité du public de l'année.

K.3.1 VENTILATION DES MISSIONS SOCIALES FINANCÉES PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

MISSIONS SOCIALES	TOTAL	DONT FINANCÉ PAR LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
Soutien aux familles – Petite enfance	1,8	1,3
Lutte contre le décrochage scolaire	42,0	27,2
Insertion / Formation 16-25 ans	84,2	42,3
Protection de l'enfance	233,5	16,6
Anciens	0,6	0,5
TOTAL	362,1	87,8

K.3.2 VARIATION DES FONDS DÉDIÉS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2020	2019
Montant en début d'exercice	4,7	4,8
(-) Utilisation	-2,3	-3,5
(+) Mouvement de situation nette sociale	-0,4	
(+) Report	1,8	3,4
MONTANT EN FIN D'EXERCICE	3,8	4,7





KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Apprentis d'Auteuil
Fondation Reconnue d'utilité
publique

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020
Fondation Apprentis d'Auteuil
Fondation Reconnue d'utilité publique
40 rue Jean de la Fontaine - 75016 Paris
Ce rapport contient 36 pages
Référence : ILL-AGE-AN



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Fondation Apprentis d’Auteuil
Fondation Reconnue d’utilité publique

Siège social : 40 rue Jean de la Fontaine - 75016 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au conseil d’administration de la Fondation Apprentis d’Auteuil,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d’administration, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de la Fondation Apprentis d’Auteuil relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d’émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes D.2. Méthodes Comptables et D.3. Comparabilité des comptes de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application des règlements n°2018-06 et 2019-04 de l'autorité des normes comptables (ANC).

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné ci-avant, les notes D.2. Méthodes Comptables et D.3. Comparabilité des comptes de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements n°2018-06 et 2019-04 de l'autorité des normes comptables (ANC).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes J et K de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur les comptes 2020 du conseil d'administration du 25 mai 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 25 mai 2021

KPMG S.A.

Isabelle
Le
Loroux



Signature
numérique de
Isabelle Le Loroux
Date : 2021.05.25
08:18:29 +02'00'

Isabelle Le Loroux
Associée

La confiance peut sauver l'avenir



Apprentis d'Auteuil
Œuvre d'Église
Fondation reconnue d'utilité publique

40, rue Jean de La Fontaine
75781 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 14 75 75

apprentis-auteuil.org

